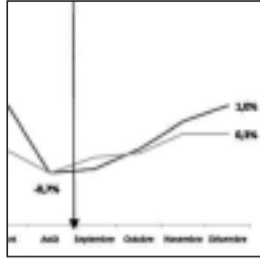




L'INVITÉ
Eric Parlier,
Alliance
des Réunionnais
Contre
la Pauvreté ► P.2



SOCIAL

La relance
de l'inflation
s'amplifie ► P.4



RÉGIONALES
Confrontation
des programmes
électoraux :
le test
du développement ► P.5

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS MERCREDI 3 FÉVRIER 2010 N° 16.606 0,76 €

À la veille du cocktail de départ offert par le préfet

LES OCCUPANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL QUITTENT LES LIEUX

*Malgré l'incompétence déclarée du tribunal !
Vous avez dit bizarre ?*

Pendant 28 jours, des anciens salariés de l'ARAST ont occupé le Conseil général. Ils demandaient deux choses. Tout d'abord que le Conseil général les embauche, ensuite que le Conseil général leur verse des indemnités de licenciement. Pendant ces 28 jours, l'AGS, qui doit payer les indemnités, est restée à l'abri des revendications des travailleurs ce qui est pour le moins étonnant. Tout aussi étonnant est la décision du tribunal qui se considère incompétent alors que pendant 28 jours, le Conseil général a été occupé. Il est tout aussi remarquable que la levée de l'occupation du Conseil général ait lieu à la veille du cocktail donné par le préfet à l'occasion de son départ. C'est l'échec de ceux qui ont utilisé la voie politicienne en utilisant les travailleurs, uniquement pour permettre à Objectif Réunion de faire son numéro.

P. 3

Zordi...

Les actions 2010 de l'île de La Réunion Tourisme